

Bureau des Cimetières
Avenue Stuart Mill
84000 AVIGNON
04.90.80.79.95.
04.90.80.79.92.
Accueil du Public :
Du lundi au vendredi
De 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
Permanence le samedi matin de 09 h 00 à 12 h 00

Avignon, le 5 août 2024

N/Réf. : JCA/OC/ 2024-Toussaint

Objet : Toussaint 2024

CIMETIERES COMMUNAUX

AVIS

A l'occasion des fêtes de la TOUSSAINT 2024, le Maire de la Ville d'AVIGNON rappelle aux familles ainsi qu'aux personnes chargées de l'entretien des sépultures, les règles, ci-après, destinées à assurer la sécurité et la salubrité des cimetières :

I. Autorisation de circulation dans l'enceinte des cimetières

- l'entrée, en véhicules automobiles et cycles, sera autorisée **en sens unique** :

- Le lundi 28 octobre 2024
- Le jeudi 31 octobre 2024
- De 8H30 à 18H

La circulation en véhicules est exclusivement réservée aux personnes âgées ou invalides munies d'une autorisation.

II. Sens de circulation

Le lundi 28 octobre et le jeudi 31 octobre, la circulation en sens unique sera organisée comme suit :

1. Au cimetière Saint-Véran :

L'entrée se faisant porte centrale et la sortie Porte Nord, débouchant sur le boulevard Fernand Serres,

2. Au cimetière de Montfavet :

-L'entrée se fera porte principale et la sortie grand portail annexe.

L'accès aux véhicules sera interdit le vendredi 1er novembre, jour de la Toussaint et le samedi 02 novembre, jour des défunts.

- Afin de faciliter les déplacements, des véhicules avec chauffeurs seront mis gracieusement à la disposition des usagers du 28 octobre au 03 novembre 2024.

III. Stationnement des véhicules au cimetière Saint Véran

Les voitures peuvent être garées sur l'emplacement situé en bordure du MUR SUD du cimetière Saint Véran, avenue de la Folie et porte nord, boulevard Fernand Serres.

IV. Accès piétons

Au cours de la période de grande affluence des visiteurs, les portes annexes des cimetières de Saint Véran et de Montfavet resteront ouvertes :

- Le week-end du samedi 26 octobre et dimanche 27 octobre
- Du vendredi 1^{er} novembre au dimanche 03 novembre
- De 8 h 30 à 18 h 00

V. Travaux

- les travaux de nettoyage, désherbage, peinture et entretien... devront être interrompus :

Du vendredi 25 octobre 2024 au soir jusqu'au Lundi 04 novembre 8H.

VI. Entretien

A partir du 25 octobre, les bancs et chaises en mauvais état d'entretien devant les tombeaux ainsi que les objets, vases, etc... laissés dans les passages, ou tout objet présentant un état de dangerosité seront enlevés par le service d'entretien des cimetières.

Les passages, entre les tombes, devront être laissés libres, les objets détériorés et détritrus seront déposés dans les corbeilles prévues à cet effet.

VII. Rappel aux usagers

- Le Règlement des cimetières de la Ville d'AVIGNON prévoit que les numéros de concessions doivent impérativement être **gravés** par les marbriers sur les monuments funéraires.
- En cas d'affichette apposée sur la sépulture portant la mention « *Cette concession échue sera reprise par l'administration* », il est impératif de vous présenter à l'accueil administratif du cimetière Saint Véran.